

## CAHIER DES CHARGES

### **ACTION de Formation PREPA REBOND 1<sup>er</sup> semestre 2025**

Dans le cadre de son projet de mandature Anjou 2030, le Département de Maine-et-Loire réaffirme la priorité donnée à l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, une nouvelle **Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi** a été adoptée par les élus lors de l'assemblée départementale du 28 juin 2023 avec pour objectif de **donner l'opportunité à tous les bénéficiaires d'accéder à l'emploi durable**.

Dans ce contexte, le Département déploie des « itinéraires métiers » construits, déclinés et développés sur l'ensemble des territoires du Département, pour répondre aux besoins de main d'œuvre identifiés. Ils ont pour ambition un accès rapide à l'emploi, en saisissant les opportunités de recrutements identifiées sur les territoires.

Ces itinéraires métiers s'articulent autour d'actions, qui s'inscrivent dans la logique partenariale : actions de mobilisation et d'accompagnement, ateliers portés par les conseillers emploi formation, actions de formation Prépa Rebond...

Les formations Prépa Rebond initiées par le Département en partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire, s'inscrivent dans ces itinéraires métiers dont la finalité consiste en la construction de passerelles entre les publics sans qualification intéressés par ces métiers et les employeurs qui souhaitent recruter des candidats avec les savoir-faire nécessaires.

Ainsi, pour le premier semestre 2025, le Département de Maine-et-Loire lance, avec le soutien de la Région Pays de la Loire, un appel à projet pour des actions Prépa Rebond faisant l'objet d'un cahier des charges présenté ci-après. Cet appel à projet découle du partenariat Département-Région formalisé par une convention de partenariat.

Le Département élabore chaque année son appel à projets (consultable à l'adresse suivante : <https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/insertion>) dans lequel s'inscrit pleinement cet appel à projet.

## 1 - Organismes de formation concernés :

Cet appel à projets s'adresse aux organismes de formation, titulaires d'une déclaration d'activité non caduque (6<sup>ème</sup> partie, livre III du code du travail, article L.6351). S'il s'agit de leur première convention ou de leur premier contrat de formation professionnelle, les organismes intéressés doivent s'engager à effectuer leur déclaration d'activité dans le délai prévu à l'article R.6351 du code du travail.

Il existe deux cas de figure concernant la certification Qualiopi au sein d'un groupement :

- Groupement d'opérateurs : chaque membre doit posséder la certification ;
- Attributaire d'un marché de l'appel à projet faisant appel à un sous-traitant : c'est à l'attributaire d'apporter la preuve que le sous-traitant répond aux exigences Qualiopi (indicateur n°27). Ce dernier n'a donc pas obligation d'être certifié mais doit être en mesure de se conformer au référentiel.

## 2- Objectifs « parcours » de l'Appel à projets : EXPERIMENTER

Le Département a structuré son offre d'accompagnement et d'insertion selon une logique de parcours déclinée en **quatre objectifs : S'engager, Solutionner, Expérimenter et Travailler**. L'appel à projet Prépa Rebond s'inscrit dans l'objectif parcours « Expérimenter ».

*Expérimenter a pour objet la mise en situation professionnelle en vue d'aller vers l'emploi durable.*

Le bénéficiaire doit être en mesure de :

- Confronter son projet professionnel aux réalités métiers et aux opportunités du bassin d'emploi ;
- Identifier, développer et acquérir des compétences afin d'améliorer son employabilité vers des secteurs d'activités en tension et/ou émergents (savoirs, savoir-faire et savoir-être) ;
- S'immerger dans le monde du travail par des mises en situation en entreprises ou sur plateaux techniques, par des visites d'entreprises, des témoignages de professionnels... ;
- Mobiliser (de manière autonome) les outils de recherche d'emploi.

## 3 - Public éligible :

Les Prépa Rebond, dispositifs de formation continue, visent exclusivement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes de 18 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire et pas ou peu qualifiés. L'accueil des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) est à prioriser.

Les prérequis pour accéder à ces formations sont :

- Manifester un intérêt pour le métier concerné ;
- Savoir exprimer son projet professionnel en lien avec le secteur ciblé ;  
avoir une maîtrise suffisante de la langue française pour suivre la formation (compréhension orale),
- Savoir lire et écrire des consignes simples ;
- Avoir réuni les conditions nécessaires d'organisation pour suivre la formation (garde d'enfant, transport, logement...).

#### 4 – La mobilisation du public et la procédure de positionnement :

Afin d'optimiser l'orientation sur l'action, l'organisme de formation organise et réalise la communication nécessaire au positionnement des candidats. Cette communication cible autant les publics que les prescripteurs<sup>1</sup>.

Les supports sont adaptés en fonction du public cible et sont intégrés dans Job49 ainsi que dans les outils de diffusion de la Région (site web Carif-Oref via l'outil Sofi) pour garantir la visibilité de l'action. Les supports doivent être explicités dans la réponse du candidat.

En ce qui concerne la communication destinée aux prescripteurs (flyers, réunions...), le Département transmet au porteur la liste des prescripteurs (dont ceux désignés référents RSA) avec leurs coordonnées mail.

Les publics doivent a minima, bénéficier d'une information collective afin de leur présenter l'action de formation. Ces démarches sont activées autant que de besoin en fonction de la capacité de l'organisme à accueillir de nouveaux participants sur l'action conventionnée.

L'accès à cette formation se fait par l'intermédiaire du prescripteur via la plateforme Job49 pour les bénéficiaires du RSA ou pour le public jeune. L'auto-positionnement du candidat via Job49 est également possible.

L'organisme de formation doit informer les candidats et les prescripteurs du résultat des sélections. Il adresse un message aux candidats et prescripteurs via Job49, en précisant le motif de refus aux candidats non retenus. Pour les prescriptions hors Job49, il adresse un courrier ou un e-mail aux candidats et prescripteurs concernés.

Les candidats retenus ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle, donnant ainsi droit à rémunération. L'organisme de formation a la charge de la constitution des dossiers de rémunération et des déclarations mensuelles y afférant.

#### 5 – Modalités pédagogiques :

##### 5.1 Contenu pédagogique :

Au-delà des spécificités « métier » indiquées dans les fiches techniques en annexe 1, le programme de formation doit inclure à minima les modules suivants :

Des modules spécifiques relatifs à :

- La mise en application via des plateaux techniques en cohérence avec les exigences métiers ;
- Des compétences de bases (logique, français, mathématique, informatique...) contextualisées au métier ;
- Des compétences liées aux savoir-être et au monde de l'entreprise, précisions apportées en annexe dans chaque fiche technique ;
- La préparation de la recherche d'emploi :
  - o identifier les potentiels de recrutement de son bassin d'emploi ;

---

<sup>1</sup> Les publics cibles sont accompagnés par un professionnel de l'insertion : un référent RSA (travailleur social de MDS ou autres structures - conseiller emploi de France travail...cf. Annexe 2 schéma Orientation RSA) ou pour le public jeune un conseiller Mission locale ou France travail.

- construire et mettre en œuvre son plan personnel de recherche d'emploi : techniques de recherche d'emploi, communication, ciblage des entreprises, création de son réseau, prises de contact avec les recruteurs, entreprises et agences d'emploi... ;
  - information sur le droit du travail : a minima droits et devoirs du salarié, les contrats de travail, rupture et fin de contrat, les congés, le bulletin de salaire.
- La prise en main de la plateforme Job49 par les stagiaires doit être systématiquement proposée dans le contenu de l'action : activation du compte, saisie du CV, mise en ligne du CV, recherche d'offres d'emploi, dépôt de candidature...
  - La levée des freins périphériques à l'emploi et notamment le frein à la mobilité doit être prise en compte dans l'accompagnement des stagiaires. Pour se faire, et comme précisé en annexe dans les fiches techniques, la réponse doit inclure la possibilité de mobiliser les services de la plateforme Néomob'In 49 portée par Afodil afin que chaque stagiaire puisse trouver les solutions adéquates de mobilité dès son parcours formation et en prévision de son entrée sur le marché du travail.

### **5.2 Une/des périodes de stage en entreprise :**

Chaque période proposée doit prévoir a minima une visite sur place de l'organisme de formation sur le lieu de mise en situation en programmant un rendez-vous tripartite (stagiaire, tuteur et formateur).

Le candidat doit montrer dans son mémoire technique, sa capacité à mobiliser les entreprises du territoire et la nature du partenariat existant.

### **5.3 Accompagnement individuel et renforcé :**

Le candidat doit intégrer dans sa réponse un accompagnement individuel pour chaque stagiaire, inclus dans le parcours de formation. La proposition peut être modulée si l'opérateur projette un besoin d'accompagnement plus important.

Cet accompagnement a pour objectif de réaliser des points d'étape pour consolider le parcours de formation, de recueillir et traiter les difficultés du stagiaire susceptibles de compromettre son parcours ; le cas échéant, les orienter vers les professionnels compétents pour mobiliser les solutions adaptées.

### **5.4 Reconnaissance et validation des acquis de la formation :**

Cette action Prépa Rebond vise le premier niveau d'employabilité pour occuper un poste. Elle doit :

- Inclure une formation technique relativement courte correspondant aux demandes des entreprises ;
- Donner lieu à une certification professionnelle partielle qui sera détaillé dans la réponse.

Dans tous les cas, une attestation individuelle de fin de formation précisant les compétences acquises doit être délivrée aux stagiaires.

**Pour chacun de ces temps d'accompagnement, les modalités, moyens de mise en œuvre et finalités doivent être détaillés dans le mémoire technique.**

### **5.5 Effectif et statut des participants :**

La session est composée de 12 stagiaires maximum, bénéficiant du statut de stagiaire de la formation professionnelle et rémunéré.

En cas d'effectif inférieur à 12 candidats inscrits, l'organisme en informe le Département qui se réserve le droit de décider, au moins 5 jours ouvrés avant le début de la session, s'il est pertinent d'annuler l'action de formation. **La mise en place d'une liste d'attente est donc fortement conseillée.**

Le titulaire doit accueillir les participants dans les lieux de formation identifiés, conformes aux exigences en matière d'hygiène, sécurité et d'accessibilité inscrites dans le Code du Travail.

Dans le cadre de cette action de formation, le statut de stagiaire de la formation professionnelle est délivré par la Région qui intervient au titre de la rémunération des stagiaires et au titre du cofinancement des frais pédagogiques de l'action.

La Région dispose de ses propres plateformes de saisie pour la rémunération des stagiaires et devra directement être sollicitée par l'organisme le cas échéant.

### **5.6 Durée estimative de la formation et planning :**

Les formations Prépa Rebond ne peuvent excéder 560 heures de formation. Elles incluent les périodes de stage en entreprise et l'accompagnement individuel de 8 heures minimum.

Les formations Prépa Rebond visant le 1<sup>er</sup> niveau d'employabilité du métier concerné, doivent être adaptées à un public en insertion.

Les temps dédiés à la formation doivent être quantifiés et planifiés distinctement. Un planning pédagogique détaillé doit rendre lisible l'articulation entre les différents modules de formation, les périodes de stage, les visites en entreprises, l'accompagnement individuel, les certifications...

Le temps hebdomadaire de formation doit être compris entre 30 et 35 heures, sauf précision apportée dans les fiches techniques en annexe.

### **5.7 Date démarrage de l'action :**

Les actions Prépa Rebond doivent démarrer entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025.

### **5.8 Compétence des formateurs :**

Les noms et qualifications (fonction, formation, expérience...) des formateurs de la session sont précisés dans le dossier de réponse.

### **5.9 Localisation des actions de formation :** (annexe 3)

Les actions Prépa Rebond doivent se dérouler dans un lieu accessible pour les participants. La localisation souhaitée des actions fait l'objet de plus d'indication dans les fiches techniques jointes. Pour une action se déroulant en milieu rural ou sur plusieurs sites, l'opérateur doit démontrer la facilité d'accès aux sites. Le lieu et

les équipements doivent être aux normes en vigueur dans le/les métiers concernés et conformes aux règles du certificateur le cas échéant.

## 6 - Instruction des dossiers :

**Un dépôt de dossier est nécessaire pour chaque fiche technique (un dossier par Prépa Rebond). Les annexes de la réponse sont nommées et centralisées dans un même fichier.**

Les dossiers sont étudiés selon les critères précisés en annexe 4. La liste des pièces à transmettre :

- La demande de financement complétée
- Le budget complété
- Un mémoire technique
- Les pièces annexes complémentaires (cf annexe 4)

**Après accord favorable transmis par le Département, les organismes retenus devront obligatoirement déposer un dossier spécifique à la Région qui fera également l'objet d'une instruction.**

## 7 – Statut, rémunération et protection sociale des stagiaires :

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire, les personnes en formation bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle (Livre III de la 6<sup>ème</sup> partie du code du travail).

Les formations doivent être agréées par la Région pour ouvrir droit à la rémunération des stagiaires selon les articles L6341-1 à L6341-12 du code du travail.

La rémunération par la Région ne concerne pas les stagiaires ayant une autre possibilité de rémunération (versée notamment par France Travail).

La rémunération des stagiaires est calculée sur la période s'étalant du premier jour d'entrée (positionnement ou recrutement effectif) en formation jusqu'au jour de sortie. Son versement se fait au prorata de la présence effective du stagiaire (cf. formulaire RS9).

**L'organisme de formation est responsable de la constitution des dossiers de demande de rémunération des stagiaires (dossier RS1).**

L'organisme de formation se doit d'accompagner et renseigner chaque stagiaire pour toute question portant relative à son dossier de rémunération, de protection sociale ou d'indemnité transport et hébergement au cours de la session.

**L'entrée en formation rémunérée pour les stagiaires bénéficiaires du RSA impacte leur droit RSA. Le changement de situation devra être réalisé par chaque stagiaire concerné à l'entrée en formation (déclaration à la CAF ou à la MSA).**

## 8 - Protection des données personnelles :

Les parties s'engagent à respecter les règles relatives à la protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 16 avril 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ». A ce titre, l'organisme de formation agit en tant que sous-traitant pour le compte du Département de Maine-et-Loire, financeur et responsable du traitement.

L'organisme de formation s'engage :

- à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il est amené à traiter dans le cadre de l'exécution de la prestation ;
- à traiter les données pour les seules finalités prévues par l'exécution de la prestation et autorisées par le responsable du traitement ;
- à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté lors du traitement des données à caractère personnel.

Le Département s'engage :

- à transmettre à l'organisme de formation toutes les données et informations nécessaires à la réalisation de l'action prévue ;
- à mettre à sa disposition les outils et modalités techniques garantissant la sécurité des échanges opérés entre le sous-traitant et le responsable du traitement ;
- à assurer le respect des droits des personnes concernées et notamment à transmettre à l'organisme de formation la procédure à mettre en œuvre en cas de demande de la part des personnes concernées.

Chaque partie s'engage à désigner un « chef de conformité », point de contact en termes de protection des données personnelles dans le cadre de l'exécution de la prestation.

## 9- Evaluation, suivi et bilan de la formation :

Suite à l'action, l'ensemble des documents ci-dessous, est à transmettre par courrier en 2 exemplaires et par voie électronique (adresse d'envoi : [insertion@maine-et-loire.fr](mailto:insertion@maine-et-loire.fr)) au référent du Département en charge du suivi de l'action :

- La grille d'évaluation indiquant les heures individuelles et collectives réalisées auprès des participants, dument complétée sur la plateforme Job49 ;
- Un bilan qualitatif et quantitatif détaillé de l'action ainsi que le bilan financier détaillé de l'action, à fournir au plus tard 2 mois après la fin de la formation.
- Dans les 3 mois qui suivent le terme de l'action, l'organisme doit transmettre, au moyen de la trame fournie par le Département jointe au bilan, un état de la situation de chaque stagiaire à 3 mois.

L'organisme de formation s'engage également à saisir les informations liées à la formation sur l'extranet de gestion des formations de la Région : liste de stagiaires, nombre d'heures de formation réalisées mensuellement en centre et en entreprise par stagiaire, émargement dématérialisé.

Par ailleurs, l'organisme de formation s'engage à organiser obligatoirement deux bilans collectifs réunissant les stagiaires, les prescripteurs, les référents de parcours et les financeurs :

- Un bilan intermédiaire durant le 2ème mois de formation ;
- Un bilan fin en fin de formation.

Ces temps de bilan doivent apparaître dans le planning pédagogique.

## 10 – Financement :

Le Département octroie un financement au titre de ses crédits insertion à hauteur de 51% maximum du budget de l'action. La Région prend en charge la rémunération des stagiaires et cofinance en complément du Département les frais pédagogiques de l'action de formation à hauteur de 49% maximum.

Pour ce faire, le Département informe les services de la Région des réponses retenues. **Le Département communique au candidat retenu la liste des pièces nécessaires à transmettre à la Région qui conventionne directement avec lui. Ces pièces sont à transmettre uniquement après avis favorable du Département. Ainsi, une convention est signée entre le Département et l'organisme de formation et une seconde entre ce dernier et la Région.**

Le financement englobe le temps de face à face collectif et individuel pendant les périodes en centre de formation, ainsi que le temps de suivi et de médiation pendant les périodes de mise en situation de travail, incluant le temps administratif et la préparation pédagogique.

**Les indicateurs retenus par le Département pour le paiement sont les heures individuelles et collectives réalisées auprès des participants.**

Le Département et la Région désignent une personne ressource, référente de l'action, pour la mise en œuvre de la convention.

## 11 – Relations avec les différents partenaires et communication institutionnelle :

Dès l'entrée du candidat dans l'action, son référent de parcours est informé et selon besoin, associé aux démarches réalisées avec lui, afin d'assurer la cohérence globale de son parcours d'insertion. De même, le référent du parcours doit être systématiquement informé en cas d'abandon.

L'organisme de formation devra établir des liens partenariaux avec l'ensemble des référents et les structures spécifiques (santé, mobilité...) susceptibles de concourir à la progression de la démarche d'insertion.

L'organisme de formation doit préciser dans son mémoire technique, la communication envisagée notamment auprès des professionnels partenaires dont les référents de parcours en amont (phase de mobilisation) et pendant la phase d'accompagnement.

En termes de communication, les bénéficiaires seront informés de la participation du Département au frais pédagogique et de la Région aux frais pédagogiques et à la rémunération.

Par ailleurs, la structure s'engage à indiquer la participation du Département de Maine-et-Loire et de la Région des Pays de la Loire aux éventuels cofinanceurs de l'opération et à tous les organismes associés à sa mise en œuvre (cf. appel à projet). Elle apposera les logos sur tout document informatif ou promotionnel relatif à la formation.

# Annexe 1 :

## FICHES TECHNIQUES

### Fiche technique n°1 :

Employé des services à la personne à domicile et en structure - PDS Centre Anjou ..... Page 10

### Fiche technique n°2 :

Agent polyvalent de restauration – PDS Centre Anjou ..... Page 12

### Fiche technique n°3 :

Agent de bio nettoyage en milieu hospitalier et médico-social - PDS Centre Anjou ..... Page 14

### Fiche technique n°4 :

Opérateur de production en industrie - PDS Ouest Anjou ..... Page 16

## Fiche technique n°1

Intitulé de la formation Prépa-rebond :

Employé des services à la personne à domicile et en structure - PDS Centre Anjou

Contexte de la demande :

Expression de l'engagement de placer l'emploi au cœur des parcours d'insertion, le Département déploie des « itinéraires métiers » sur l'ensemble des territoires, pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Ils ont pour ambition un accès rapide à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en saisissant les opportunités de recrutement identifiées sur les territoires.

Ces itinéraires métiers s'articulent autour d'actions, déclinaisons de la Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi 2023-2028 (actions de mobilisation et d'accompagnement, ateliers et événements Job49, actions de formation prépa rebond...).

Cette formation Prépa Rebond s'inscrit dans un **itinéraire métier « Service à la personne »** dont la finalité est de participer à la construction de passerelles entre des publics intéressés par ces métiers, mais sans qualification, et des employeurs qui souhaitent recruter des candidats avec les savoir-faire nécessaires.

Concernant le secteur du service à la personne, un besoin est identifié sur le territoire du Pôle départemental des solidarités (PDS) Centre Anjou.

**Au vu des projets de recrutements, sur le PDS Centre Anjou, le Département souhaite programmer une session pour répondre aux besoin de recrutement.**

Caractéristiques techniques de la formation Prépa rebond souhaitée :

Territoire Ciblé	PDS Centre Anjou (Périmètre Angers Loire Métropole et Loire Layon Aubance)
Métiers visés à la sortie de formation	Aide à domicile Employé de ménage Agent de service hospitalier
Entreprises ou environnement économique concerné	Cette formation « services à la personne » vise à acquérir un premier niveau d'employabilité et à développer une double compétence dans les métiers du Services à la personne, aussi bien exercés à domicile, dans le cadre d'interventions pour un Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) qu'au sein de structures (ex : Ehpad, foyer logement...)
Prérequis spécifiques	Niveau A2 à l'oral et à l'écrit Avoir un projet professionnel validé portant sur les métiers du service à la personne, à domicile et/ou en structure

Particularité de contenu	<p>420h maximum :</p> <p>Modules techniques des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du secteur des Services à la personne</li> <li>- Travailler en sécurité, gestes et postures</li> <li>- Règles d'hygiène de base et santé publique</li> <li>- Entretien du logement, des locaux et du linge</li> <li>- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien</li> <li>- Sensibilisation aux risques psychosociaux</li> </ul> <p>Module lié au savoir être professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement et mobilisation</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Discrétion</li> <li>- Capacité relationnelle</li> </ul> <p>Module Recherche d'emploi appliquée</p> <p>Accompagnement individuel renforcé du stagiaire (1h par semaine par stagiaire en dehors des semaines de stage)</p> <p>140h maximum :</p> <p>La formation devra compter 2 stages l'un en SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile) et l'autre en structure (Ehpad, résidence service)</p> <p>La 1<sup>ère</sup> période de stage devra se dérouler à minima 6 semaines après le début de la formation.</p>
Période de démarrage demandée	Avril 2025
Certification visée	<p>La formation doit donner lieu à une certification professionnelle partielle reconnaissant le 1<sup>er</sup> niveau d'employabilité du métier visé (exemple : un CCP). Pour cette formation, le CCP1 du Titre ADVF est demandé.</p>

## Fiche technique n°2

Intitulé de la formation Prépa-rebond :

Agent polyvalent de restauration – PDS Centre Anjou

Contexte de la demande :

Expression de l'engagement de placer l'emploi au cœur des parcours d'insertion, le Département déploie des « itinéraires métiers » sur l'ensemble des territoires, pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Ils ont pour ambition un accès rapide à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en saisissant les opportunités de recrutement identifiées sur les territoires.

Ces itinéraires métiers s'articulent autour d'actions, déclinaisons de la Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi 2023-2028 (actions de mobilisation et d'accompagnement, ateliers et événements Job49, actions de formation prépa rebond...).

Cette formation Prépa Rebond s'inscrit dans un **itinéraire métier plus large « Restauration »** dont la finalité est de participer à la construction de passerelles entre des publics intéressés par ces métiers, mais sans qualification, et des employeurs qui souhaitent recruter des candidats avec les savoir-faire nécessaires.

Concernant le secteur de la restauration, un besoin est identifié sur le territoire du Pôle départemental des solidarités (PDS) Centre Anjou.

**Au vu des projets de recrutements, sur le PDS Centre Anjou, le Département souhaite programmer une session pour répondre aux besoin de recrutement.**

Caractéristiques techniques de la formation Prépa rebond souhaitée :

Territoire ciblé	PDS Centre Anjou (Périmètre Angers Loire Métropole et Loire Layon Aubance)
Métiers visés à la sortie de formation	Agent polyvalent de restauration
Entreprises ou environnement économique concerné.es	Débouchés à l'issue de la formation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Restauration collective (en priorité) : cuisine centrale, restaurant d'entreprise et scolaire, de structure médico-sociale</li><li>- Restauration en chaine hôtelière en petite restauration traditionnelle et en brasserie, type cafétéria et restauration rapide</li></ul>
Prérequis spécifiques	Niveau A2 à l'oral et à l'écrit Avoir un projet professionnel validé (PMSMP, enquêtes métier...) portant sur le métier d'agent polyvalent de restauration

Particularités de contenu	400h maximum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modules techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation aux technique culinaire de base</li> <li>- Gestes et postures</li> <li>- Entretien des locaux et du matériel</li> <li>- Règles d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Mise en place et fondamentaux du service au client</li> </ul> </li> <li>• Modules lié au savoir être professionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accent devra être mis sur la communication professionnelle pour permettre au public non francophone d'acquérir les compétences nécessaires à un 1<sup>er</sup> niveau d'employabilité</li> </ul> </li> <li>• Module recherche d'emploi appliquée</li> <li>• Accompagnement individuel renforcé du stagiaire</li> </ul>
	140h minimum (hors vacances scolaires)	La formation devra proposer 2 lieux de stage différents (hors établissements scolaires) en restauration collective et/ou commerciale en fonction du projet professionnel du stagiaire.
Période de démarrage demandée	Février 2025	
Certification partielle visée	A minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attestation HACCP</li> <li>- Le CCP 1 du titre professionnel agent(e) polyvalent de restauration Préparer en assemblage des hors-d'œuvre, des desserts et des préparations de type « snacking »</li> </ul> Et de façon optionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attestation SST</li> </ul>	

### Fiche technique n°3

Intitulé de la formation Prépa-rebond :

Agent de bio nettoyage en milieu hospitalier et médico-social - PDS Centre Anjou

Contexte de la demande :

Expression de l'engagement de placer l'emploi au cœur des parcours d'insertion, le Département déploie des « itinéraires métiers » sur l'ensemble des territoires, pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Ils ont pour ambition un accès rapide à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en saisissant les opportunités de recrutement identifiées sur les territoires.

Ces itinéraires métiers s'articulent autour d'actions, déclinaisons de la Stratégie Départementale pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2028 (actions de mobilisation et d'accompagnement, ateliers et événements Job49, actions de formation prépa-rebond...).

Cette formation Prépa-rebond s'inscrit dans un **itinéraire métier plus large « Services à la personne »** dont la finalité est de participer à la construction de passerelles entre des publics intéressés par ces métiers, mais sans qualification, et des employeurs qui souhaitent recruter des candidats avec les savoir-faire nécessaires.

Concernant le secteur du bio nettoyage, un besoin constant est identifié sur le territoire du Pôle départemental des solidarités (PDS) Centre Anjou.

**Au vu des projets de recrutement, sur le PDS Centre Anjou, le Département souhaite programmer une session, pour répondre aux besoins de recrutement.**

Caractéristiques techniques de la formation Prépa rebond souhaitée :

Territoire ciblé	PDS Centre Anjou (Périmètre Angers Loire Métropole et Loire Layon Aubance)	
Métiers visés à la sortie de formation	Agent de bio nettoyage Agent de service hospitalier ou hôtelier	
Entreprises ou environnement économique concerné.es	Etablissements hospitaliers (plus particulièrement CHU Angers) et médico-social.	
Prérequis spécifiques	Niveau A2 à l'oral et à l'écrit Avoir un projet professionnel validé, portant sur le métier d'agent de bio nettoyage ou d'agent de service	
Particularités de contenu	400h maximum	Modules techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- Techniques de bio nettoyage</li><li>- Gestes et postures</li><li>- La relation aux patients et aux personnes vulnérables</li><li>- Acquisition des références techniques et du vocabulaire professionnel</li></ul>

		<p>Module lié au savoir être professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement et mobilisation</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Sens de l'organisation</li> <li>- Discrétion</li> <li>- Capacité relationnelle</li> </ul> <p>Module Recherche d'emploi appliquée</p> <p>Accompagnement individuel renforcé du stagiaire (8 heures minimum, modulables en fonction des besoins du stagiaire, avec des points d'étape)</p>
	140h	La formation devra obligatoirement compter 2 stages distincts : un en établissement hospitalier et un en Ehpad (qui devra permettre la découverte des prestations de service hôtelier et l'accompagnement des résidents)
Périodes de démarrage demandée	Mars 2025	
Certification partielle visée	<p>La formation doit donner lieu à une certification professionnelle partielle, reconnaissant le 1<sup>er</sup> niveau d'employabilité du métier visé (exemple : un CCP)</p> <p>Exemple : le CCP1 du titre professionnel d'agent de service médico-social</p>	

## Fiche technique n°4

### Intitulé de la formation Prépa-rebond :

Opérateur de production en industrie - PDS Ouest Anjou

### Contexte de la demande :

Expression de l'engagement de placer l'emploi au cœur des parcours d'insertion, le Département déploie des « itinéraires métiers » sur l'ensemble des territoires, pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Ils ont pour ambition un accès rapide à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en saisissant les opportunités de recrutement identifiées sur les territoires.

Ces itinéraires métiers s'articulent autour d'actions, déclinaisons de la Stratégie Départementale pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2028 (actions de mobilisation et d'accompagnement, ateliers et événements Job49, actions de formation prépa-rebond...).

Cette formation Prépa-rebond s'inscrit dans un **itinéraire métier plus large de la filière « Industrie »** dont la finalité est de participer à la construction de passerelles entre des publics intéressés par ces métiers, mais sans qualification, et des employeurs qui souhaitent recruter des candidats avec les savoir-faire nécessaires.

Concernant le secteur de l'industrie, un besoin constant est identifié sur le territoire du Pôle départemental des solidarités (PDS) Ouest Anjou.

**Au vu des projets de recrutement sur le PDS Ouest Anjou, le Département souhaite programmer une session, pour répondre aux besoins de recrutement.**

### Caractéristiques techniques de la formation Prépa rebond souhaitée :

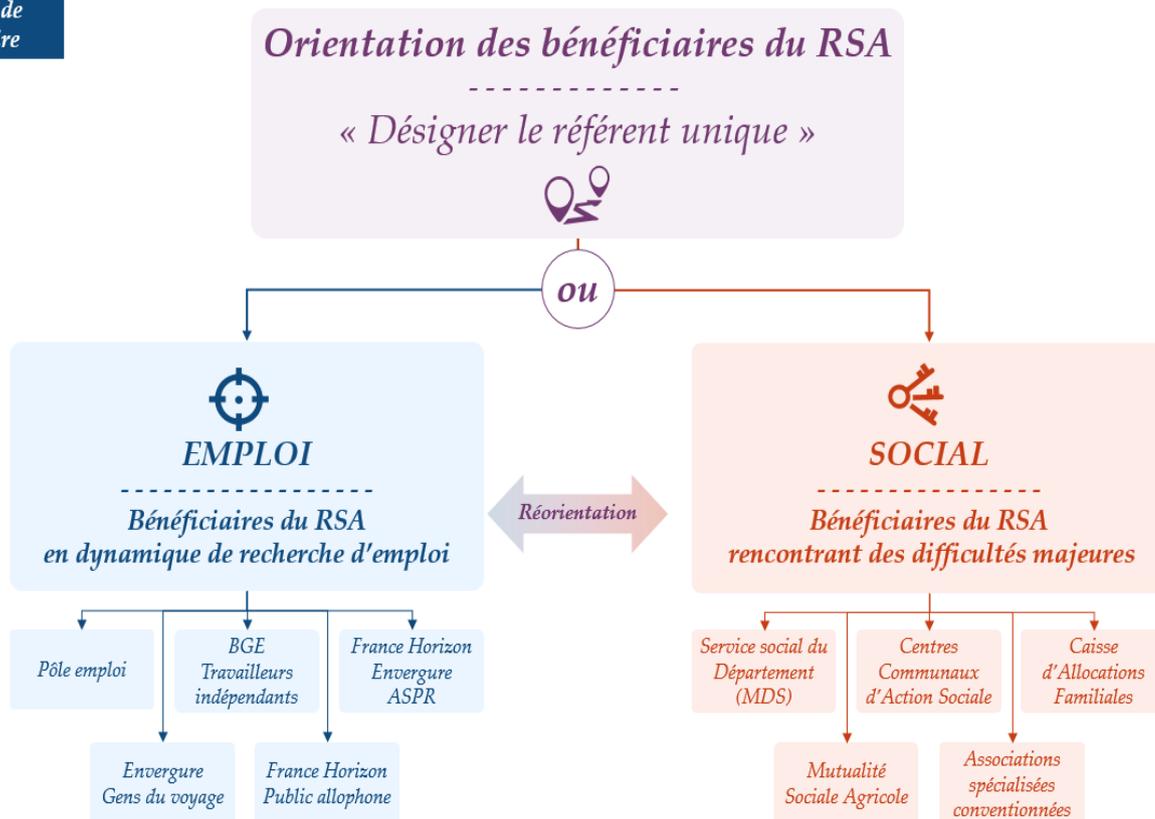
Territoire Ciblé		Ouest Anjou (formation réalisée à Cholet)
Métiers visés à la sortie de formation		Equipier de production ou Agent de production, Opérateur de production, Ouvrier textile/cuir
Entreprises ou environnement économique concerné		Toute entreprise industrielle ayant une production industrielle
Prérequis spécifiques		Volonté de travailler dans l'industrie Maîtrise de la langue pour comprendre des consignes simples (A1-A2)

Particularité de contenu	400h maximum	<p>Module technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité. (Matériel, EPI...)</li> <li>- Appliquer des règles d'hygiène, de protection et de sécurité propres à l'environnement de production et à l'entreprise.</li> <li>- Réaliser les opérations professionnelles simples confiées dans le respect des consignes.</li> <li>- Contrôler la conformité du résultat de l'activité</li> <li>- Réagir à une situation anormale</li> <li>- Maintenir, nettoyer, ranger son poste de travail</li> </ul> <p>Module : Techniques de recherche d'emploi appliquée</p> <p>Module : Accompagnement individuel renforcé du stagiaire (8 heures minimum, modulables en fonction des besoins du stagiaire, avec des points d'étape)</p>
	140h	<p>La formation devra obligatoirement compter 2 stages distincts dans des entreprises comprenant une chaîne ou un processus de production industriel.</p>
Période de démarrage demandée	Mars 2025	
Certification visée	<p>Sur proposition du répondant.</p> <p>Exemple de certification possible : Equipier autonome de production industrielle donnant un niveau d'employabilité du métier visé (exemple : plusieurs blocs de compétences), et/ou une certification aux normes BPF et/ou BPH (à minima attestation de suivi de formation) ou autres certifications équivalentes.</p>	

# Annexe 2 :

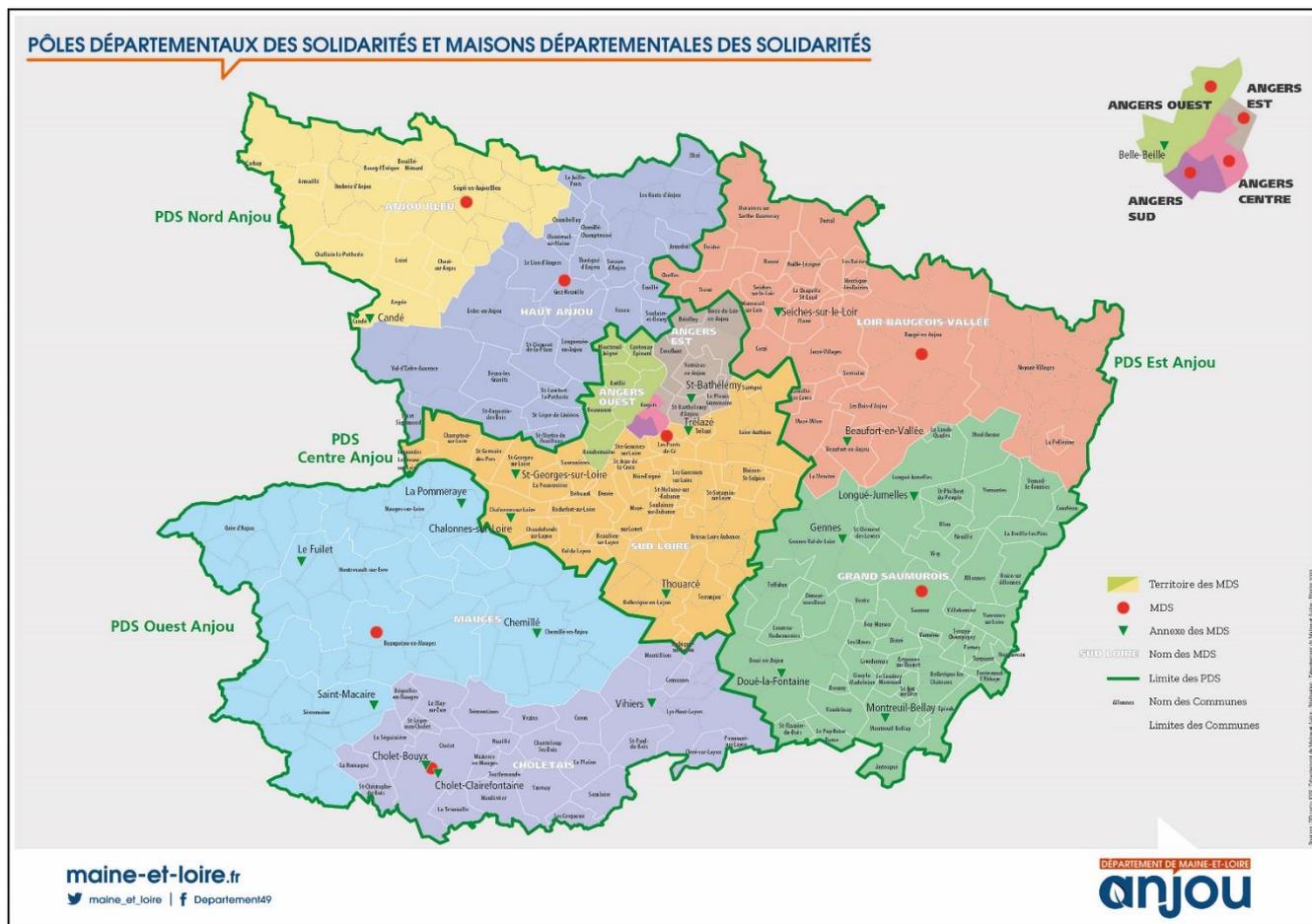
## Schéma relatif à l'orientation des bénéficiaires du RSA

Schéma d'orientation  
Département de  
Maine-et-Loire



# Annexe 3 :

## Carte des Pôle départementaux des solidarités (PDS) et des Maisons départementales des solidarités (MDS)



# Annexe 4 :

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES CRITERES D'ATTRIBUTION		
6 CRITERES	sous-critères	Supports à transmettre
Expérience et expertise du candidat quant aux publics cibles de l'action et aux territoires visés		Tableau de synthèse des actions déjà réalisés comprenant : date, objectif, public, partenaires, territoires, moyens mis en œuvre...
Capacité à mobiliser le public et les prescripteurs		Plan de communication prévu et exemples de supports utilisés
Valeur technique en adéquation aux objectifs de la formation	Organisation pédagogique	Description, volumétrie et planification des modules en centre, de l'accompagnement, du suivi de stage, du niveau des certifications...
	Moyens techniques mobilisés	Listing et photos des équipements : locaux, matériels, outillages...
	Modalités de mise en œuvre de la prestation	Description de la méthode proposée, des supports pédagogiques utilisés au niveau collectif et individuel.
Qualité et réalité des partenariats locaux		Tableau de synthèse du partenariat sur la filière concernée (entreprises et partenaires de l'emploi et de l'insertion) mis en oeuvre sur le territoire cible et nature des partenariats"
Qualifications et expérience du personnel	Profils des professionnels	Tableau récapitulatif des personnels envisagés : qualification, ancienneté chez l'opérateur, années d'expériences de formateur, expérience métier, modules d'intervention
	ETP mis en œuvre	type de contrats, quotité d'intervention ETP
Prix		Montant global TTC, annexe budgétaire de l'organisme et de l'action complétée déclinant notamment la part de la Région et la part du Département